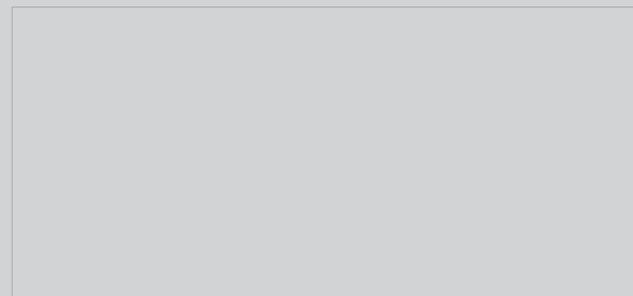


# Le Combat Social

# FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 8/9-2019 — (août-septembre 2019) — 1 €



**21 septembre,  
Paris :**

**RETRAIT DE  
LA RÉFORME  
MACRON  
DELEVOYE!**





# L'éditorial de Catherine Rochardeau

## LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD  
cgt-Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire  
14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
02 41 25 49 60  
udfo49@force-ouvriere.fr  
www.fo49.fr  
Inscrit à la CPPAP  
n° 0720507442

Directrice de publication :  
Catherine ROCHARDEAU.

### Sommaire

- 2 Éditorial de Catherine Rochardeau
- 3 Loi de transformation de la Fonction publique
- 4 Assurance chômage : c'est pire que prévu
- 6 Création du Groupe VVY Care Pays de Loire
- 7 Rentrée scolaire : le SNUDI FO s'exprime
- 8 16 septembre : grève massive aux finances publiques
- 9 CHU : un tract du syndicat FO
- 10 L'UD dépose son fond d'archives aux archives départementales
- 10 Notre camarade Louis Bellanger nous a quittés
- 11 Travail du dimanche : déclaration de l'intersyndicale!
- 12 Annonce d'un partenaire

## 21 septembre : FO a démontré sa détermination à combattre la réforme des retraites

15 000 manifestants (entre 10 et 20 000 écrit « Le Monde »), ont répondu à l'appel de Force Ouvrière pour défendre les régimes des retraites le 21 septembre 2019.

À 13 h 30, le cortège dense et coloré et revendicatif s'est élan- cé de Duroc pour re- joindre la place Denfert Roche- reau.

Les manifestants ont exprimé leur déter- mination en scandant en particulier : « les re- traites, elles sont à nous, on s'est battus pour les gagner on se battra pour les garder », « re- trait du projet Macron/ Delevoye », « retraites par répartition, oui! Re- traite par points, non! »

Sur les banderoles, on lisait « Retraite univer- selle de Macron, c'est non! », « Non à la re- traite par points, non au travail sans fin », et encore « Maintien des 42 régimes existants, retrait du projet Dele- voye/Macron ».

Arrivés à Denfert Ro- chereau, un meeting a permis d'entendre Robert Vertenuel, pré- sident de la FGTB (Fé- dération générale du travail de Belgique) et Domenico Proietti, se- crétaire confédéral à l'UIL (Union italienne du travail), puis Yves Veyrier Secrétaire gé- néral de la Confédéra- tion.

Yves Veyrier indique dans son discours que

« ce n'est pas en oppo- sant les droits des uns aux autres, en imposant un recul de droits aux uns que l'on améliore la situation des autres ». Il poursuit : « avec le sys- tème de retraite et ses régimes, on construit un droit universel à la retraite. Oui, on peut l'améliorer, oui, on doit l'améliorer... Mais nous refusons un régime unique par points qui sera sous la coupe des gouvernants. »

Si FO ne participera pas à la manifestation avec la CGT le 24 septembre, Yves Veyrier précise que « nous sommes en contact avec la centrale de Philippe Martinez ».

Son discours se conclut sur les suites à don-

ner à ce combat dans ces termes : « FO œuvrera à l'unité d'action syndicale la plus large, car sur un tel enjeu, elle est nécessaire ». « S'il faut aller à la grève, nous sommes prêts ».

Il appelle les militants à multiplier les réunions syndicales partout dans les entreprises, les services, pour expliquer, convaincre.

C'est dans cette perspective que l'UDFO 49 parti-

cipera dans les prochains jours à une intersyndicale des Unions départementales sur cette question. Le C.C.N. qui se réunira les 25 et 26 septembre prendra toutes les décisions pour poursuivre la mobilisation,

**L'ensemble des syndicats du département est invité à  
l'Assemblée générale des syndicats  
le jeudi 3 octobre 2019 à la bourse du travail à 14 h 30.  
Ce sera l'occasion de faire le point sur ce dossier des retraites  
et toutes les mobilisations en cours dans le département.  
Venez nombreux**



## LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

### Détruire le statut, transformer l'administration en « start-up », privatiser des pans entiers des services publics !

**D**epuis 2007 l'affaiblissement des services publics s'est accéléré sous l'effet des politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs. Mais la Loi de transformation de la fonction publique, adoptée au mois d'août, en pleines vacances, va beaucoup plus loin.

**Non seulement elle transfère au privé des pans entiers des services publics, mais surtout elle dynamite littéralement le statut de fonctionnaire et détruit les instances représentatives du personnel !**

#### Le statut des fonctionnaires dynamité

**Les articles 15 à 21 de la loi organisent le recours massif au contrat de droit privé.**

Le recrutement par voie de concours est remis en cause par l'article 15. Or le recrutement par voie de concours permet de respecter l'égal accès aux emplois publics et évite des dérives liées au clientélisme ou au favoritisme et constitue un principe d'égalité républicaine.

L'article 16 ouvre ce recrutement sous contrat à des emplois de direction dans les trois versants de la fonction publique (directeurs d'établissements hospitaliers, directeurs d'établissements publics de l'État, directeurs et adjoints dans les communes de moins de 40 000 habitants).

L'article 17 prévoit également le recrutement de contractuels dans la fonction publique de l'État (FPE) et crée un contrat particulièrement

précaire : le « contrat de projet. » Ce contrat n'ouvrira pas droit à un contrat à durée indéterminée ni à titularisation et sera ouvert à l'ensemble des catégories A, B et C pour une durée minimale d'un an et maximale de 6. À la fin de la mission, à la porte !

Pour la fonction publique territoriale (FPT), l'article 21 prévoit le recours aux contractuels pour les communes de moins de 1 000 habitants pour les catégories A et B sur des CDD à temps incomplet inférieur à 50 % !

Ces dispositions vont en conséquence accentuer la précarité dans l'ensemble de la fonction publique qui compte déjà 1,3 million de contractuels et qui donc ne bénéficieront pas d'une titularisation ou d'un CDI. Au total, ils représentent déjà 20 % de l'emploi public à l'heure actuelle.

Or le statut permet de garantir l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique. Ainsi, un fonctionnaire peut s'opposer à un ordre illégal. Demain le contractuel sera lui, soumis à toutes les pressions de sa hiérarchie.

#### Graves remises en cause des institutions représentatives du personnel

L'article 10 supprime la consultation préalable des Commissions administratives paritaires (CAP) sur les décisions individuelles relatives aux mutations des fonctionnaires d'État. Cet article permettra d'imposer à une fonctionnaire une mobilité contrainte.

En clair, en cas de suppression de poste, ou de restructuration, un fonctionnaire ne pourra plus bénéficier du contrôle des organisations syndicales qui vérifiaient le respect des règles de gestion, ce qui permettait de contrôler l'égalité de

traitement et d'éviter l'arbitraire en matière de promotion et d'avancement.

Les CAP sont vidées de leur contenu puisqu'elles perdent leurs prérogatives en matière de mutation et promotion et ne seront plus consultées. C'est une atteinte forte aux droits des agents et à l'égard des représentants des personnels.

Le gouvernement contourne également les organisations syndicales avec la création du CSA (Comité social d'Administration) pour l'État, du CST (Comité social territorial) pour la territoriale et du CSE (Comité social d'Etablissement) pour l'hospitalière) qui, à l'image des comités sociaux économiques dans le secteur privé, fusionnent les CT et les CHSCT tout en réduisant le nombre de représentants du personnel.

FORCE OUVRIÈRE se prononce contre la fusion de ces instances et rappelle le rôle primordial du CHSCT alors que les conditions de travail des agents ne cessent de se dégrader sous l'effet d'incessantes restructurations des services et des suppressions d'emplois.

Concernant l'évaluation, l'article 27 prévoit la généralisation de l'évaluation individuelle des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels pour les trois versants de la Fonction publique.

Le texte précise qu'il sera tenu compte des résultats professionnels annuels obtenus, individuels ou collectifs, fixés par le supérieur hiérarchique, notamment pour « mieux reconnaître les mérites des agents dans l'avancement et la promotion au choix ».

FORCE OUVRIÈRE dénonce ces dispositions et en demande le retrait, car la valeur professionnelle des agents doit reposer sur des critères objectifs. La notation au mérite, déjà appliquée dans certains ministères ou collectivités territoriales

ne repose pas sur des critères transparents et objectifs et FORCE OUVRIÈRE est en totale opposition à sa mise en œuvre, d'autant plus que la loi supprime, concomitamment, le recours devant la CAP pour les promotions ou avancements.

Enfin, l'absence de consultation des Commissions paritaires va provoquer une individualisation des règles de gestion et les agents vont se retrouver bien seuls face aux décisions individuelles de l'administration qui reposeront sur l'arbitraire, ou sur des discriminations notamment en cas de fusion, restructurations de services ou suppressions de postes.

### Départs volontaires dans le cadre d'une mobilité forcée

**Le titre IV** de la loi a prévu un dispositif d'accompagnement des agents en cas de restructuration d'un service ou suppression de poste.

**L'article 75** prévoit un dispositif d'accompagnement en cas de suppression de poste dans la FPE et la FPH (fonction publique hospitalière). Cet article permet une mise à disposition du fonctionnaire pour une durée d'un an auprès d'une entreprise en vue d'une reconversion professionnelle qui ouvre droit à une indemnité départ volontaire ainsi qu'à l'ouverture de l'assurance chômage.

Dans la FPH, tout fonctionnaire dont l'emploi est supprimé pourra être affecté sur un autre emploi vacant dans le ressort du département ou de sa région.

Dans le cas de l'externalisation d'une mission vers une personne de droit privé ou un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial), **l'article 76** de la loi prévoit qu'un fonctionnaire est détaché d'office automatiquement dans la nouvelle structure sur un CDI (en conservant quand même son traitement d'origine dans son corps ou cadre d'emploi.)

À la fin de son contrat, le fonctionnaire peut opter soit pour sa radiation des cadres avec une indemnité, soit la réintégration dans son administration d'origine.

Avec ces deux dispositifs, le gouvernement peut donc à la fois mettre fin au statut de l'agent dans le cadre d'une suppression de poste ou d'une externalisation d'une mission au secteur privé et se séparer de bon nombre de fonctionnaires.

L'article 72 complète ce dispositif en proposant une rupture conventionnelle pour les contractuels en CDI dans les trois versants de la fonction publique qui ouvre droit au versement d'une indemnité. Toutefois, si l'agent souhaite réintégrer le secteur public dans un délai de 3 ans, il sera tenu de rembourser cette indemnité.

### Les conséquences concrètes d'application de ce texte de loi

Cette loi poursuit un double objectif. Comptable d'abord, en organisant la suppression massive d'emplois dans tous les versants de la fonction publique, idéologique ensuite en introduisant massivement les techniques de « management » du privé dans la fonction publique.

C'est bien de la transformation de la fonction publique en « start-up » qu'il s'agit.

Pour FORCE OUVRIÈRE, la fonction publique doit avant tout assurer l'égalité des droits des usagers. En termes d'éducation, de santé, de sécurité, de gestion des finances publiques et bien d'autres secteurs, seules les missions effectuées par des agents de la fonction publique fonctionnaires, protégés de l'arbitraire des politiques par leur statut, garantissent l'égalité de traitement.

À la différence de l'entreprise, la fonction publique n'a pas vocation à faire des profits, mais rendre des services aux usagers.

FORCE OUVRIÈRE défendra toujours un modèle social basé sur la solidarité, financé par l'impôt et la gratuité du service public. C'est pour cette raison qu'elle revendique l'abrogation de cette loi.

## Réforme de l'Assurance chômage : c'est encore pire que prévu !

L'Unédic a publié le 23 septembre les chiffres de l'impact de la réforme de l'Assurance chômage. Et ils sont encore pires que prévu :

plus d'un demandeur d'emploi sur deux va être impacté par la réforme, 9 % des demandeurs d'emploi vont être exclus du système d'indemnisation,

12 % d'entre eux verront leur indemnisation retardée,

et 16 % verront le montant de leur allocation baisser de près de 20 % en moyenne, et pour certains jusqu'à 50 %!

FO a déjà maintes fois dénoncé la

stratégie du Gouvernement, qui consiste à faire porter des mesures d'économies uniquement sur les droits des demandeurs d'emploi.

Et cela alors qu'avec ou sans réforme, le retour à l'équilibre du régime de l'Unédic est prévu dès le second semestre 2020, avec des excédents en 2021.

Les conséquences de cette réforme vont être désastreuses : les plus précaires voyant le montant de leur indemnisation baisser, quand ils ne seront pas tout simplement exclus du système d'indemnisation!

Les demandeurs d'emploi en acti-

tivité réduite (cumul emploi et allocation), dont les parcours de travail sont morcelés, souvent victimes des contrats courts, ne pourront plus bénéficier de ce cumul, les contraignant à solliciter les minimas sociaux, ou encore le travail non déclaré.

L'Unédic a identifié le profil des allocataires impactés, et il s'agit de personnes plus jeunes que la moyenne des allocataires, dont les droits sont déjà faibles, avec des salaires de référence plus bas!

FO condamne ainsi cette réforme qui est particulièrement injuste et inutile!

## EN DIRECT DES SYNDICATS

# Création du Groupe VYV Care Pays de Loire : se développer pour conserver notre représentativité !



**D**epuis le 1er juillet 2019, les établissements de la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM), La Mutualité de la Sarthe, la Mutualité de la Vendée, HSSGO (Harmonie santé et services grand ouest) et Mutualité Retraite se sont regroupés pour former le groupe régional VYV<sup>1</sup> Care Pays de la Loire. Un groupe mutualiste qui emploie près de 4 500 personnes sur la région, un enjeu important pour les syndicats Force Ouvrière de la région.

Si Force Ouvrière est très bien représenté au niveau du Maine-

*1 VYV n'est pas un acronyme. C'est le nom choisi pour le nouveau groupement mutualiste fusionnant les groupes MGEN, Istya et Harmonie.*

et-Loire et de la Mayenne avec un taux de représentativité de 40 %, notre syndicat est totalement absent dans les autres départements.

Il est donc pour nous primordial de nous développer au niveau régional en faisant connaître le syndicat Force Ouvrière, en mettant en avant nos revendications. Il s'agit dans ce contexte d'au moins maintenir et pourquoi pas d'accroître notre représentativité au niveau de la région

lors des élections professionnelles de novembre prochain.

Pour cela les camarades du Maine-et-Loire et de la Mayenne sont fortement mobilisés pour organiser le développement avec le soutien de tous les syndicats concernés et les Unions Départementales FO de la région.

Ainsi, pour le pôle Personnes Âgées (EHPAD, SSIAD...) Les camarades de la Mutualité Française Anjou Mayenne et le syndicat FO de la santé privée ont élaboré conjointement un plan de développement sur la Loire Atlantique.

Entre janvier et août 2019, des camarades du Maine-et-Loire et de Mayenne se sont déplacés à 13 reprises pour aller à la rencontre des salariés dans 13 établissements différents.

D'ores et déjà, ce travail de militant a payé puisqu'une section

syndicale a pu être montée et des listes vont pouvoir être présentées avec des camarades de l'Anjou et de la région Nantaise!

Dans le Pôle des Bien-Médicaux (Opticiens mutualistes, Dentistes mutualistes, etc.) c'est en accord avec les syndicats des OSDD de toute la région et le financement de la FEC que 3 camarades ont pu écumer toute la région en visitant 46 établissements en 14 Jours.

Ces visites ont permis de présenter les syndicats Force Ouvrière aux salariés, de faire connaître nos revendications et d'échanger avec eux sur leurs attentes au niveau social.

L'accueil des salariés dans les différents établissements visités a été très bon, voire excellent, avec des discussions qui ont parfois duré plus d'une heure.

Il est évident qu'une grande majorité des salariés se retrouvent dans nos revendications!

Il nous faut maintenant concrétiser toutes ces rencontres, toutes ces discussions en réalisant des adhésions.

La campagne est loin d'être close. Il reste encore un travail important à mener pour remporter ce scrutin.

Pour autant nous avons la conviction que c'est par le développement syndical, une organisation et des revendications claires que nous pourrions gagner ces élections et ainsi défendre et faire progresser les acquis des salariés de la Mutualité!

**Anthony Kerdreux**  
**Chef de file groupe Vyv**

## Rentrée scolaire : pour la direction académique, les services sont « au plus près des difficultés » !

**Le** Directeur Académique des services de l'éducation nationale (DASEN) a communiqué sur la rentrée scolaire dans un article du *Courrier de l'Ouest* daté du 4 septembre 2019 et intitulé « Au plus près des difficultés ».

**Le SNUDI-FO répond :**

Après avoir indiqué le nombre d'élèves scolarisés dans le public, la Direction académique met en avant les nouveautés de cette rentrée 2019/2020 : la mise en œuvre de la Loi Blanquer (contre laquelle les enseignants se sont fortement mobilisés l'an passé) avec en particulier la mise en œuvre des « PIAL » (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) et la création de l'*unique* poste d'enseignant « référent autisme ».

### Des chiffres qui illustrent les dysfonctionnements de l'école publique

Les chiffres de la DSDEN<sup>1</sup> 49 qui confirment la scolarisation de plus de 40 % des élèves dans le privé (près de 50 % pour le secondaire!) illustrent surtout les conséquences des dysfonctionnements créés par les contre-réformes destructrices de l'École publique républicaine.

S'il se félicite du dédoublement des classes de CP/CE1 en zone sensible, le directeur académique névoque pas les nombreuses difficultés de locaux que cela implique et ne peut camoufler les centaines de classes aux effectifs très élevés avec des enfants handicapés à prendre en charge sans moyens!

Car non, la rentrée scolaire 2019 ne

sera pas « plus près » des élèves en difficultés! Avec la loi Blanquer qui généralise l'expérimentation des PIAL, elle fonctionnera de fait moins bien pour tous et notamment pour nos élèves les plus fragiles.

FO est allé porter les dossiers carte scolaire (fermetures de classe notamment) dont elle a été saisie le 29 août pour demander des moyens supplémentaires au DASEN.

Silence radio des services... Pourquoi? Pour voir si les maîtres en place peuvent pallier le manque? Pour prendre le temps de recruter des contractuels, recrutement désormais autorisé et encouragé par la Loi sur la Fonction Publique publiée en juillet qui détruit le Statut?

Les élèves les plus en difficultés ne seront pas mieux pris en charge dans des classes de 28, 29 élèves! Ils ne seront pas mieux pris en charge avec les fameux « PIAL » au nombre de 27 dans notre département.

### Les PIAL (accompagnement des élèves en situation de handicap) : la catastrophe annoncée

Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) ont été mis en place en janvier au moment où 10 900 postes d'AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) ont été créés, mais dans le même temps 20 000 contrats d'AVS (Auxiliaires de vie scolaire) ont été supprimés, soit des milliers de personnels précaires qui ont été mis au chômage et des milliers d'heures en moins pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Les suppressions de postes, les fermetures d'établissements spécialisés et adaptés ne suffisent plus au gouvernement!

L'accompagnement des élèves par des personnels précaires et sous-payés est encore trop cher.

Les PIAL sont des dispositifs qui accompagnent la diminution de l'aide aux élèves en situation de handicap. Il s'agit de confier la gestion des AESH au niveau des circonscriptions ou de réseaux d'écoles. C'est à ce niveau-là que les affectations, les emplois du temps des AESH seront gérés, dans une logique de mutualisation.

Il s'agit de réduire drastiquement le nombre d'heures d'accompagnement dévolues précisément par la MDPH aux élèves en situation de handicap et de faire organiser cette diminution des moyens d'accompagnement par les directeurs d'école et les adjoints.

L'objectif est bien que toute réglementation dans les notifications soit cassée, au profit d'une mutualisation visant à faire des économies sur le dos des personnels enseignants, des AESH et des élèves en situation de handicap.

N'a-t-on pas déjà annoncé à certains qu'ils feraient « au maximum 15 heures d'aide en individuel et 8 heures en mutualisé »?

Dans ces conditions, le SNUDI FO 49 revendique :

- ➔ La création des postes classes nécessaires!
- ➔ L'ouverture de la liste complémentaire et le recrutement de personnels sous Statut!
- ➔ L'abandon des PIAL, et en particulier :
  - La création de postes dans l'enseignement spécialisé à hauteur des besoins
  - Non à la diminution des heures d'accompagnement
  - Intégration des AESH dans la fonction publique
- ➔ L'ABROGATION DE LA LOI BLANQUER

**Magali Lardeux, secrétaire du SNUDI FO 49 et secrétaire adjointe de l'UD FO 49**

<sup>1</sup> Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

# EN DIRECT DES SYNDICATS

## 16 septembre : grève massive aux finances publiques

**Les agents des finances publiques se sont mis très massivement en grève le 16 septembre dernier. Dans tout le pays, la grève a connu un succès historique. Dans le Maine-et-Loire 53,31 % des agents étaient en grève, 11 trésoreries et 3 Services Impôts des Particuliers fermés !**

**Dans une lettre aux élus du département, l'intersyndicale FO, CGT, Solidaires, CFDT explique les raisons de la colère des agents des finances publiques. Extraits :**

« Impulsé par le Ministère de l'Action et des Comptes publics et exécuté par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), un plan méthodique de destruction du réseau de la DGFIP a été dévoilé le 6 juin 2019 par le ministre Gérald DARMANIN.

Les syndicats représentatifs de la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine et Loire, estiment qu'il est de leur devoir de vous alerter sur cette entreprise d'amplification de la fracture territoriale, de démolition sans précédent du réseau DGFIP et de la disparition du principe républicain de séparation des pouvoirs « ordonnateur/comptable ».

Le ministre, sous couvert de transformation des missions et d'évolutions technologiques, veut « redistribuer » l'implantation du réseau de la DGFIP. Le projet, rebaptisé « géographie revisitée », n'est ni plus ni moins que la destruction du réseau.

En effet, pour le Maine-et-Loire, cela signifie :

- ➔ **La fermeture de toutes les trésoreries d'ici le 1er janvier 2023 au profit de la création de six « services de gestion comptable » chargés d'industrialiser le traitement des recettes et des dépenses des collectivités locales. On peut craindre que ces six services soient précurseurs de futures agences**

comptables à Segré en Anjou Bleu, Baugé en Anjou, Saumur, Cholet, Trélazé et Angers.

[la lettre précise ensuite le calendrier des fermetures qui, entre janvier 2020 et janvier 2023, verra la fermeture des centres de Finances publiques d'Avrillé, Chemillé, Doué, Longué-Jumelles, des trésoreries de Bellevigne en Layon et Chalonnes-sur-Loire, Seiches sur Le Loir, du Lion d'Angers, de Montrevault sur Evre et enfin Beaupréau en Mauges. Puis la lettre poursuit :]

De plus, les Services Impôts des particuliers (SIP) de Segré en Anjou Bleu et Baugé en Anjou... fermeront. Les SIP sont chargés de renseigner et d'aider les contribuables au sujet de leurs impôts... Si le plan était mis en place, le Maine-et-Loire ne compterait plus que trois SIP situés à Angers, Cholet et Saumur éloignant ainsi de nombreux citoyens des guichets...

- ➔ **Il ne restera que deux Services Impôts des entreprises à Angers et Cholet avec la suppression de celui de Saumur.**
- ➔ **Un seul service comptable sera dédié à la gestion des hôpitaux de l'ensemble du département, ce qui conduira à l'éloignement accru des patients.**

En contrepartie de toutes ces fermetures, la Direction locale va instaurer des permanences temporaires en mairie ou dans les Maisons France Service... Pour assurer ces permanences, le Directeur des Finances Publiques de Maine et Loire va vous proposer la présence d'un agent ou deux, pendant une demi-journée, ou un jour ou deux par semaine, voire seulement une fois par mois... [pour un service considérablement dégradé.]

Les Maisons France Service... se situeront [dans un nombre important de communes]... ce qui en apparence permet d'afficher un renforcement de la présence de la DDFIP sur le territoire... Ce qui ne vous est pas dit c'est que le financement de ces accueils sera à la charge des communes. Et faut-il rappeler que dans ces communes il existe ou existait des trésoreries que

notre administration s'est employée à fermer consciencieusement.

Nos concitoyens, et notamment les plus fragiles, démunis ou isolés, sont en droit d'attendre un service public républicain qui apporte des réponses précises à leurs attentes et à leurs besoins...

C'est le modèle républicain qui est remis en cause et cela est inacceptable ! La DGFIP est un maillon essentiel du fonctionnement de l'État républicain. Défendre la DGFIP, c'est défendre la République !

Mesdames et Messieurs, en tant qu'élu-e-s de la République, vous devez prendre toute la mesure de ce projet, vous y opposer et le faire savoir, dans l'intérêt de vos administré-e-s... »

### Premiers reculs du gouvernement

Confronté à cette puissante mobilisation, Darmanin temporise et déclare le 18 septembre qu'« il n'y aura aucune fermeture de trésorerie en 2020 sans concertation préalable et sans accord avec les élus ».

De même, la DGFIP a annoncé la suspension de la mise en place d'agences comptables au sein des collectivités locales. Un dispositif que l'Association des maires de France avait critiqué en avril dernier. Le gouvernement voulait supprimer tout mécanisme de contrôle et de sécurité dans le maniement des fonds publics pour, à terme, privatiser cette mission.

Sur ce point, il doit avouer son échec. Le gouvernement est contraint de temporiser tout en cherchant à maintenir le cap de sa réforme destructrice. Mais aujourd'hui, le puissant mouvement de rejet du plan Darmanin par les agents des Finances publiques continue.

À l'heure où ces lignes sont écrites, nous n'avons pas les décisions de l'assemblée générale qui doit se tenir à la DGFIP 49 pour décider de la suite.

À suivre!

# EN DIRECT DES SYNDICATS

## CHU : un tract du syndicat FO

**Jeudi 26 septembre, 12 heures : rassemblement devant le CHU**

**Plus d'effectifs, plus de lits, 300 euros pour tous !**

L'AG nationale des urgences en grève appelle l'extension de la grève dans les services. **Mobilisation nationale le 26 septembre.**

Sur le CHU, le plan d'économies se poursuit : fermetures de lits, suppressions de postes, rappels, modifications de planning, sous-effectifs...

**255 services d'urgences en grève partout en France.**

**Sur Angers :** le Service d'Accueil des Urgences et les ambulances sont en grève. D'autres en discutent.

**Les réponses de Buzyn sont inacceptables :** Empêcher que les patients arrivent à l'hôpital, poursuivre les diminutions de lit et d'effectifs, mutualiser/fusionner les services et les hôpitaux, réduire les budgets !!

### LES AMBULANCIERS

**Les ambulanciers sont en grève depuis le 10 septembre.** Ils revendiquent : le grade de « conducteur ambulancier » pour 14 collègues qui remplissent les critères, mais qui sont maintenus dans [des grades inférieurs]. Un équipage de plus jour et nuit, 300 euros pour tous, comme le demandent aussi les 255 services d'urgence en grève. Un comité de grève intégrant les syndicats FO, CGT, SUD a été élu.

### LES URGENCES

La grève a déjà permis d'obtenir une prime de 100 euros, et a obligé la direction à créer un binôme infirmier/aide-soignant 7 jours sur 7 sur un horaire 13 h 45 – 23 h 45. Si

c'est une première avancée, elle est insuffisante pour les collègues qui rejettent l'horaire qui ajoute une pénibilité et ne répond pas à l'ensemble des problèmes d'effectifs.

**Le Comité de grève des urgences appelle à se rassembler devant le CHU à 12 heures le 26 septembre, comme partout en France.**

### D'AUTRES SERVICES DISCUTENT D'ENTRER EN GRÈVE

Le plan d'économie continue de s'abattre sur le personnel. Plusieurs services seront restructurés dès novembre... Certains de ces services n'excluent pas d'entrer en grève dans les jours à venir et seront présents devant le CHU, le 26 septembre à 12 h

## Se rassembler, jeudi 26 septembre 12 h entrée du CHU pour poser la question des revendications et de la grève

Le 26 septembre dans tous les hôpitaux ! Dans la région des AG, des manifs, des services en grève : Le CESAME, Nantes, Le Mans, St Nazaire, Cholet...

### Appel aux collègues de tous les services :

**C'est par la grève** que les urgences ont commencé à obtenir des premières victoires (prime de 100 euros, des postes localement...)

**L'efficacité d'action :** des revendications par services, la grève et non des journées d'action qui se succèdent

**L'appel des urgences, rejoint par les syndicats de médecins,** ouvre la voie pour inverser le cours des choses face à un gouvernement qui détruit l'hôpital public



**FO** la force syndicale  
Syndicat des Services Publics et de Santé

**JEUDI 26 SEPTEMBRE | 12H**  
**RASSEMBLEMENT DEVANT LE CHU**  
PLUS D'EFFECTIFS, PLUS DE LITS, 300 EUROS POUR TOUS !!

► L'AG nationale des urgences en grève appelle à l'extension de la grève dans les services. Mobilisation nationale le 26 septembre.  
► Sur le CHU, le plan d'économies se poursuit : fermetures de lits, suppressions de postes, rappels, modifications de planning, sous-effectifs...  
► 255 services d'urgences en grève partout en France.  
► Sur Angers : le SAU et les ambulances sont en grève. D'autres en discutent.  
► Les réponses de Buzyn sont inacceptables : Empêcher que les patients arrivent à l'hôpital, poursuivre les diminutions de lits et d'effectifs, mutualiser/fusionner les services et les hôpitaux, réduire les budgets !!

ÇA SUFFIT !!  
ON EN A GROS!

**LES AMBULANCIERS**  
Les ambulanciers sont en grève depuis le 10 septembre. Ils revendiquent : le grade de "conducteur ambulancier" pour 14 collègues qui ont les critères mais qui sont maintenus sur des grades d'ASH ou AEG. Un équipage de plus jour et nuit, 300 euros pour tous, comme le demandent aussi les 255 SAU en grève. Un comité de grève intégrant des collègues et les syndicats FO, CGT, SUD a été élu.

**LES URGENCES**  
La grève a déjà permis d'obtenir une prime de 100 euros et a obligé la direction à créer un binôme IDE/AS 7/7 sur un horaire 13h45-23h45. Si c'est une 1<sup>re</sup> avancée, elle est insuffisante pour les collègues qui rejettent l'horaire qui ajoute une pénibilité, et ne répond pas à l'ensemble des problèmes d'effectif. Le comité de grève des urgences appelle à se rassembler devant le CHU à 12h le 26 septembre comme partout en France.

**D'AUTRES SERVICES DISCUTENT D'ENTRER EN GRÈVE**  
Le plan d'économies continue de s'abattre sur le personnel. Plusieurs services sont restructurés dès novembre : CCV, chir cardiaque, hépato-gastro, pneumo, ASH. D'autres, dans les mois à venir (neurologie, neurochir...). Certains de ces services n'excluent pas d'entrer en grève dans les jours à venir et seront présents le 26 septembre devant le CHU à 12h.

**se rassembler**  
jeudi 26 sept 12h entrée CHU  
Pour poser la question des revendications et de la grève

► Le 26 septembre dans tous les hôpitaux ! Dans la région des AG, des manifs, des services en grève : Le CESAME, Nantes, le Mans, Laval, St-Nazaire, Cholet ...

► Appel aux collègues de tous les services : services de soins, administratifs, techniques.

► C'est par la grève que les urgences ont commencé à obtenir des 1ères victoires (prime de 100 euros, des postes localement...)

► L'efficacité d'action : Des revendications par service, la grève et non des journées d'action qui se succèdent.

► L'appel des urgences, rejoint par des syndicats de médecins, ouvre la voie pour inverser le cours des choses face à un gouvernement qui détruit l'hôpital public !!

Contacts FO: 02 41 35 32 41 - fo@chu-angers.fr

## COMMUNIQUÉS DE L'UD

# L'UD Force Ouvrière dépose ses archives aux archives départementales



*Catherine Rochard, Magali Lardeux et Jean-François Stéphan le jour de la signature de la convention de dépôt des archives.*

**E**n juin dernier, l'Union Départementale a transféré la part de son fonds d'archive qui va jusqu'en 1970 aux archives départementales.

L'UD FO est une des rares Unions Départementales dont, à la scission de 1947, la majorité a fait le choix de rejoindre la cgt-Force Ouvrière.

De ce fait, les archives de l'UD remontent à la constitution des premières organisations ouvrières et syndicales, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'organisation du départ des archives de l'Union Départementale a été organisée par un étudiant en master 2 « Archives » à Angers, Jean-François Stéphan.

Déjà titulaire d'un master de recherche en histoire contemporaine à Nantes, Jean-François a effectué son stage de fin d'études (4 mois) auprès de l'Union Départementale

Les archives transmises vont jusqu'à l'année 1970. Pour Jean-François Stéphan, le fond transmis est particulièrement intéressant : il embrasse plus d'un siècle d'histoire du mouvement ouvrier et du syndicalisme dans le Maine-et-Loire.

En plus des archives, Jean-François Stéphan a recueilli les témoignages oraux des deux derniers secrétaires généraux de l'UD, Daniel Juret et Catherine Rochard, témoignages

qui viennent compléter ceux déjà transmis aux archives en 2003 (Raymond Patoux, Louis Bellanger, Henri Marchais)

Jean-François a traité 22 mètres linéaires d'archives dont 2 mètres ont été éliminés (doublons, factures).

Jean-François Stéphan a pu constater que les documents ont été très bien conservés et classés par l'Union Départementale, ce qui lui a facilité la tâche.

Son travail a consisté à répertorier chaque document, afin de constituer un instrument de recherche permettant de retrouver facilement les documents classés par thèmes, syndicats, date, etc.

Il a consisté aussi à tout reconditionner dans des emballages conformes, afin d'assurer une conservation sur le long terme

Il reste recenser encore la bibliothèque de l'Union Départementale (20 mètres linéaires, de très nombreux ouvrages à l'intérêt historique certain) et 40 nouveaux mètres linéaires (de 1970 à nos jours) restent à traiter, ce qui se fera en concertation avec les archives départementales.

## Notre camarade Louis Bellanger nous a quittés cet été



**N**é en 1924, Louis a été embauché à la SNCF le 16 septembre 1942 à Angers. Louis était de cette génération qui avait eu 20 ans pendant la 2e guerre mondiale. Il était viscéralement attaché à la liberté, à sa liberté et à celle des autres. C'est pour ça qu'il a adhéré à FO et crée le syndicat des cheminots d'Angers en 1948 avec son ami Jean Garnier.

Il occupe de nombreuses responsabilités dans sa fédération des cheminots, notamment comme secrétaire de l'Union Régionale FO de Nantes de 1972 à 1979.

Il devient membre du bureau de l'Union Départementale cgt-FO du Maine-et-Loire dès 1955 et secrétaire adjoint en 1960, poste qu'il occupe jusqu'en 1967.

En 1952, sous l'égide de l'Union Départementale, Louis Bellanger constitue, pour pallier la crise du logement, avec quatre autres cheminots dont Jean Garnier, alors secrétaire général de l'UD et des mineurs des ardoisières, l'Association des Castors Force Ouvrière, au sein de laquelle il assume jusqu'en 1957 les fonctions de secrétaire.

Sa bonne connaissance des problèmes du logement a aussi conduit l'UD à le désigner au comité interprofessionnel du logement (CIL).

L'Union Départementale renouvelle aujourd'hui ses condoléances à sa famille et salue la mémoire de l'infatigable militant que fut Louis Bellanger

# COMMUNIQUÉS DE L'UD

## Déclaration de l'intersyndicale contre la banalisation du travail le dimanche



### Pour un droit au repos dominical

Cet été à Angers, des entreprises de la grande distribution alimentaire ont pris la décision de bouleverser les équilibres qui étaient en place jusque-là. Carrefour puis Casino ont décidé d'ouvrir tous les dimanche matin, ce qui va mettre encore un peu plus à mal le commerce de proximité.

Ces entreprises utilisent largement le chantage à l'emploi pour faire travailler des salariés le dimanche matin, et vont désormais jusqu'à démontrer, avec les caisses automatiques, qu'elles peuvent se passer de leur personnel pour gagner toujours plus de parts de marché. Elles font payer aux salariés le coût de leur absence de décisions stratégiques de ces dernières années.

L'intersyndicale Cfdt, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA du Maine et Loire réaffirme que le dimanche n'est pas un jour comme les autres! C'est un jour de repos nécessaire à une vie sociale et familiale.

Le travail du dimanche ne doit être ni être banalisé ni généralisé!

Réunies le 19 septembre dernier, les Organisations syndicales du Maine-et-Loire lancent un appel à la mobilisation :

**Dimanche 29 septembre devant Géant La Roseraie  
172 rue de Létanduère - à partir de 10 h 30**

Elles appellent tous leurs adhérents, sympathisants, et tous les travailleurs, à se retrouver pour défendre les droits et les intérêts des salariés, exiger le retour aux 2 jours consécutifs hebdomadaires de repos, dont le dimanche.

**NON A L'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE  
OUI AU RESPECT DU REPOS DOMINICAL**



Rassemblement intersyndical  
devant Carrefour Grand Maine,  
le 15 septembre dernier

# Demain, on y va tous ensemble. C'est pour ça qu'il vaut mieux être solidaires et performants.

La prévoyance, la santé, la retraite, le développement de l'épargne, la protection des proches, ce sont nos sujets, au quotidien, depuis plus de 100 ans.

Nous exerçons notre métier en conjuguant solidarité et performance. Car pour nous, la solidarité est un véritable levier de sécurité et de performance sur le long terme au bénéfice de nos assurés.

Nous consacrons plus de 100 millions d'euros par an pour aider les personnes fragilisées au-delà des garanties souscrites dans leur contrat, et pour soutenir des initiatives dans le domaine de l'habitat, de la prévention, de l'aide aux aidants et du retour à l'emploi des publics précaires.

Seule une société de personnes comme AG2R LA MONDIALE, non cotée en bourse et dirigée par ses assurés, peut agir avec la préoccupation de l'intérêt collectif.



**AG2R LA MONDIALE**

Prendre la main  
sur demain